

Le 3 novembre 2022



Objet du courrier : modifications des statuts du SMAVD

A l'attention des élues et élus du Conseil Régional PACA, des Conseils départementaux, des intercommunalités et des communes (Les adhérents du SMAVD).

Madame, Monsieur,

Comme vous le savez, le SMAVD est engagé de la manière suivante (extrait des statuts actuels) :

Les membres du SMAVD souhaitant agir en faveur d'un développement et d'un aménagement solidaire et durable de l'espace durancien et de son bassin versant, désireux de collectivement prendre en compte les enjeux de biodiversité, de ressource en eau, de gestion des milieux aquatiques, de prévention des inondations, de qualité du cadre vie, d'attractivité et de dynamisme économique, en apportant une vision cohérente à l'échelle de ce territoire, s'engagent au sein du SMAVD afin qu'il exerce les compétences et missions suivantes.

Nous souhaitons ici attirer votre attention sur la demande de modification des statuts du SMAVD qui tend à renforcer l'objectif de valorisation économique de l'espace alluvial dont il a la gestion :

Le paragraphe suivant est ajouté dans l'article 2.1

Le SMAVD assure également la gestion, la valorisation et l'aménagement de l'espace alluvial qui lui est confié, en facilitant ou en organisant le développement d'activités économiques, notamment à vocation touristique, agricole, ou concourant à la production d'énergies renouvelables étant précisé que la production d'énergies renouvelables ne concerne que le domaine public et privé de l'État dont le syndicat assure la gestion

Un paragraphe 3.3 est ajouté à l'article 3

Le SMAVD peut réaliser son objet par tout moyen et notamment par voie d'exploitation directe de services, de concession ou par voie de prise de participations financières dans des sociétés d'économie mixte locales ou toutes autres sociétés ou organismes, lorsqu'une telle participation est rendue possible par des dispositions légales ou réglementaires applicables aux communes, département, régions et à leurs groupements

Ce même SMAVD a produit récemment un rapport sur la sécheresse 2022 dont voici quelques extraits :

La situation de sécheresse exceptionnelle qui a prévalu et qui se poursuit sur le bassin de la Durance fragilise de nombreuses activités économiques dépendantes de la ressource en eau comme l'agriculture et le tourisme, impacte la production énergétique et provoque des dommages sur les milieux naturels.

Selon les experts du Centre commun de recherche de la Commission européenne¹, la sécheresse actuelle semble être la pire que l'Europe ait connue depuis au moins 500 ans. Les données définitives à la fin de la saison permettront de confirmer cette évaluation préliminaire.

Les questions que nous vous posons :

Ces nouveaux statuts visent-ils à protéger la ressource en eau ou bien à toujours plus anthropiser, à valoriser sous le seul angle de l'économie le lit de la Durance ?

Le SMAVD peut-il produire une étude qui montre le rôle que joue l'anthropisation de la Durance dans le cycle de l'eau : l'anthropisation de la Durance favorise-t-elle le cycle de l'eau ou au contraire perturbe-t-elle le cycle de l'eau et donc la ressource ?

S'agit-il de mettre en place les conditions pour que le lit de la Durance puisse jouer son rôle dans la ressource en eau (renaturer le lit de la Durance par exemple) ou bien de modifier les statuts du SMAVD pour faciliter l'installation d'activités économiques dans l'espace alluvial de la Durance ?

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse appelle à agir plus vite pour des rivières plus résilientes face aux effets du changement climatique, et à redonner un fonctionnement naturel aux milieux aquatiques. Faciliter et organiser le développement d'activités économiques dans l'espace alluvial sont-ils la priorité ? Est-ce la mission du SMAVD ? Le rôle du SMAVD n'est-il pas plutôt de minimiser les impacts sur la Durance ?

Est-ce raisonnable de laisser le SMAVD prendre des participations dans tout type de société ?

Nous comptons sur vous pour refuser ces modifications de statuts et de choisir la voie de la restauration de la Durance, de ses affluents et de son bassin versant.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos respectueuses salutations.

La Parole aux Citoyens (602 route de la Crau de Saint Pierre ;13370 Mallemort ;
laparoleauxcitoyens@yahoo.fr)

FNE 13 (cité des associations ;93, La Canebière ;Boite n°340 ;13001
Marseille ;contact@fne13.fr)

SOS Durance Vivante (1139, chemin des Iscles de Durance - 84530 Villelaure ,
contact@sosdurancevivante.org)